

## **Setter Irlandais Rouge et Blanc**

**Catégorie : Groupe 6**

**Publié par [Webmaster](#) le 24/1/2006**

Standard F.C.I N°330 / 15.06.2005 / F (TRADUCTION : Prof. R. Triquet.)

### **SETTER IRLANDAIS ROUGE ET BLANC** (Irish red and white Setter)

ORIGINE : Irlande.

DATE DE PUBLICATION DU STANDARD D'ORIGINE EN VIGUEUR : 19.04.2005.

UTILISATION : Compagnon des plus agréables et ami à la maison comme aux champs, le Setter rouge et blanc est élevé essentiellement pour la chasse en plaine. Le standard, tel qu'il est exposé ci dessous, doit être interprété avant tout de ce point de vue et tous les juges d'expositions doivent juger les sujets exposés dans l'optique du travail.

CLASSIFICATION F.C.I. : Groupe 7 Chiens d'arrêt. Section 2 Chiens d'arrêt britanniques et irlandais. Avec épreuve de travail.

BREF APERÇU HISTORIQUE : Le Setter Irlandais reçut probablement sa consécration à la fin du 17ème siècle. En dehors de l'Irlande, on ne sait pas très bien qu'il existe deux races de Setters, mais il est à peu près certain que le rouge et blanc a précédé l'autre, et que c'est une sélection judicieuse qui a développé la robe rouge uniforme. Quand les Setters Irlandais furent exposés, peu après le milieu du 19ème siècle, une grande confusion régnait à propos de leur couleur. Vers la fin du 19ème siècle, le Setter rouge avait virtuellement éclipsé le rouge et blanc qui devint si rare qu'on crut que la race était éteinte. Dans les années 20, on s'efforça de leur redonner vie. Vers 1944, la race était suffisamment rétablie pour créer un club et, actuellement, on peut en voir un bon nombre dans les expositions et les fields en Irlande. Le Club actuel, Société du Setter Irlandais rouge et blanc de travail et d'exposition, a été fondé en 1981 et, grâce à ses efforts et sa ligne d'action, la race est maintenant bien établie à l'échelon national et international. Le Setter Irlandais rouge et blanc, en concurrence avec d'autres races de chiens d'arrêt, remporte des succès en field trials et il y a actuellement un bon nombre de champions de travail et de champions d'exposition.

ASPECT GENERAL : Fort, harmonieux et bien proportionné, sans lourdeur ; plus athlétique que distingué. Le Setter Irlandais rouge et blanc est élevé essentiellement pour la chasse en plaine et doit être jugé avant tout dans l'optique du travail.

COMPORTEMENT / CARACTERE : Aristocratique, vif et éveillé; manifeste gentillesse et amitié, disposition derrière laquelle on doit discerner la détermination, le courage et l'entrain. Le Setter rouge et blanc est un chien de chasse à tir très gentil, sûr, et facile à éduquer.

TETE : Large en proportion du corps.

REGION CRANIENNE : Crâne : En dôme, sans protubérance occipitale marquée comme chez le Setter Irlandais rouge. Stop : Bon stop.

REGION FACIALE : Museau : Net et carré. Mâchoires : Les mâchoires sont de longueur égale ou presque égale. Dents : Dents régulières. L'articulé en ciseaux représente l'idéal. L'articulé en tenailles (incisives bout à bout) est acceptable. Yeux : Ovaux, légèrement proéminents, sans conjonctive visible. De couleur noisette foncé ou brun foncé. Oreilles : Attachées au niveau des yeux et disposés bien en arrière, tout contre la tête.

COU : De longueur moyenne, très musclé, mais pas trop épais, légèrement galbé, sans aucune tendance à présenter du fanon.

**CORPS** : Fort et musclé. **Dos** : Il doit être très bien musclé et fort. **Poitrine** : Bien descendue; les côtes sont bien cintrées.

**QUEUE** : De longueur modérée, elle ne descend pas plus bas que le jarret. Forte à l'attache, elle va en s'amenuisant progressivement en une pointe fine, sans donner l'impression d'être noueuse. Elle est portée au niveau du dos ou en dessous.

**MEMBRES** : Les membres, pourvus d'une forte ossature, sont bien musclés et nerveux.

**MEMBRES ANTERIEURS** : **Epaules** : Bien obliques. **Coudes** : Dégagés, tournés ni en dedans ni en dehors. **Avant-bras** : Droits, nerveux et pourvus d'une bonne ossature. **Métacarpes** : Solides.

**MEMBRES POSTERIEURS** : Larges et forts. Les membres postérieurs sont longs et musclés de la hanche au jarret. **Grasset** : Bien angulé. **Jarrets** : Bien descendus, déviés ni en dedans ni en dehors. **Métatarses** : D'une longueur moyenne et forts du jarret au pied.

**PIEDS** : Doigts bien serrés avec beaucoup de poil entre eux.

**ALLURES** : Longues enjambées au trot très vif, harmonieux et efficace. La tête est portée haut. L'impulsion produite par les postérieurs est régulière et très puissante. Les antérieurs se portent bien en avant et l'allure reste basse. Vue de devant ou de derrière, l'action des antérieurs ou des postérieurs ( sous le jarret) se fait dans un plan perpendiculaire au sol. Le chien ne croise pas, ne tricote pas, ni des antérieurs, ni des postérieurs.

**ROBE POIL** : Poils longs et soyeux (franges) à l'arrière des membres antérieurs et postérieurs et sur la partie externe du pavillon de l'oreille. Poil en quantité raisonnable sur le flanc, s'étendant jusqu'à la poitrine et la gorge en formant une frange. Toutes les franges sont droites, plates et exemptes de boucles mais une légère ondulation est permise. La queue est bien frangée. Sur toutes les autres régions du corps, le poil doit être court, plat et exempt de boucles.

**COULEUR** : Le fond est blanc marqué de rouge uni (plages nettes de couleur rouge). Le rouge et le blanc doivent être aussi vifs et éclatants que possible. On admet les tritures mais non l'aubère (poils mélangés) sur la face, les pieds, les membres antérieurs jusqu'à la hauteur du coude et les membres postérieurs jusqu'à la hauteur du jarret. Aubère, tritures et tachetures sur toute autre partie du corps sont répréhensibles.

**TAILLE** : Hauteur recherchée au garrot : Mâles 62-66 cm (24,5-26 pouces), Femelles 57-61 cm (22,5-24 pouces).

**DEFAUTS** : Tout écart par rapport à ce qui précède doit être considéré comme un défaut qui sera pénalisé en fonction de sa gravité.

**DEFAUT GRAVE** : • Hauteur au garrot non conforme à celle du standard, pour les mâles comme pour les femelles.

**DEFAUTS ELIMINATOIRES** : • Agressif ou peureux. • Mâles n'ayant pas deux testicules d'apparence normale. • Bien que les tritures (mais non l'aubère « poils mélangés ») soient admises sur la face, les pieds, les membres antérieurs jusqu'à la hauteur du coude et les membres postérieurs jusqu'à la hauteur du jarret, l'aubère, les tritures et les tachetures apparaissant en excès sur toute autre partie du corps constituent un défaut éliminatoire. Tout chien présentant de façon évidente des anomalies d'ordre physique ou comportemental sera disqualifié.

**N.B.** : Les mâles doivent avoir deux testicules d'apparence normale complètement descendus dans le scrotum.